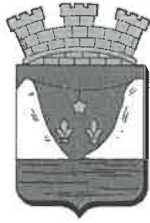




Département des Alpes de Haute Provence
Arrondissement de Digne



Séance du 27 février 2016.

Commune de Moustiers-Sainte-Marie

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le vingt sept février à dix sept heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le vingt quatre février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame BRUN Patricia, Maire de Moustiers-Sainte-Marie.

Etaient présents :

BONDIL Marc	DEJEAN Robert
BONDIL Philippe	GIRAUD Christelle
BOUSQUET CECCHI Carine	GOMBERT Michel
BOXBERGER Robert	LIONS Nicolas
BRUN Patricia	
BAGARRY Florence	

Absent non-représenté : JAUFFRET Jean

Absents représentés : CLAVERIE Alain, FERTIN Michel, GOUJON Christiane PEREIRA FERREIRA Philippe

Secrétaire de séance : GIRAUD Christelle

ORDRE DU JOUR

- 1. Caution solidaire sur le droit de bail de l'ACC de Moustiers Ste Marie**
- 2. Système de vidéo protection urbaine pour la commune de Moustiers Sainte-Marie : acquisition du matériel et choix de l'entreprise**
- 3. Personnel communal**



1 – Caution Solidaire sur le Droit de bail de l'ACC de Moustiers Ste Marie.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est saisi par la Société de Chasse communale de Moustiers Sainte-Marie d'une demande d'engagement de cautionnement pour la location du droit de chasse. La période concernée débute le 1^{er} avril 2016 et se terminera le 31 mars 2028. Le lot est désigné ci-dessous :

Forêt domaniale du Mont Denier – lot 105-Loyer initial : 17 779€

Elle demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur cette question.
3 membres (BONDIL Marc, DEJEAN Robert et LIONS Nicolas) sortent de la salle

Le Conseil Municipal après étude et en avoir délibéré, 2 abstentions (GOMBERT Michel, BONDIL Philippe), 9 voix pour :

- **ACCORDE** son cautionnement à la « Société de Chasse communale de Moustiers Sainte-Marie pour la location du droit de chasse.

Période concernée : 1^{er} avril 2016 - 31 mars 2028

Forêt domaniale du Mont Denier – lot 105-Loyer initial : 17 779€

- **S'ENGAGE** au cas où la « Société de Chasse communale de Moustiers Sainte-Marie ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles à en effectuer le paiement en ses lieux et places pendant toute la durée de la période concernée soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2028.

- **AUTORISE** Madame le Maire à intervenir au nom de la Commune.

Envoyé en Préfecture des AHP le 29 février 2016

Reçu en Préfecture des AHP le 07 mars 2016.

2 – Système de vidéo protection urbaine pour la commune de Moustiers Sainte-Marie : acquisition du matériel et choix de l'entreprise

Madame le Maire rappelle la délibération n°8 de la séance du 21 mai 2015 concernant le diagnostic de sûreté relatif au projet d'installation d'une vidéo-protection urbaine.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code des Marchés Publics,

Madame le Maire

- Rappelle à l'Assemblée la consultation lancée
- Suite à une mise en concurrence, elle propose de retenir l'entreprise Sécuricom basée à la Seyne sur Mer pour un montant de 62 813.58€ HT
- Vu la demande d'autorisation préfectorale et suite à celle-ci,
- Vu le projet et l'étude de faisabilité de vidéo-protection sur le territoire de la commune par l'installation de caméras sur la voie publique et visant à sécuriser aussi les bâtiments communaux.
- Vu la demande de subventions de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD),
- Après avoir entendu l'exposé du Maire sur les prérogatives de la vidéo-protection,



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 2 voix contre (Philippe BONDIL, Michel GOMBERT), 2 abstentions (Michel FERTIN, Nicolas LIONS) et 10 voix pour

- Considérant l'évolution des actes d'incivilité sur la commune,
- Considérant l'intérêt d'une telle technique au service de la sécurité des citoyens,
- Approuve le projet de vidéo-protection tel que décrit le Maire
- Autorise le Maire, dans le cadre de sa délégation, et dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour les travaux concernés à signer la proposition de l'entreprise Securicom pour un montant de 62 813.58€ HT.

*Envoyé en Préfecture des AHP le 29 février 2016.
Reçu en Préfecture des AHP le 07 mars 2016.*

3 – Personnel communal

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de renforcer le service de Police Municipale durant la période d'affluence touristique et propose de créer :

1. un poste d'agent de surveillance de la voie publique, à temps complet, du 15 avril au 15 octobre 2016 dans le cadre d'un contrat CEA (contrat emploi avenir) ou CUI CAE (contrat d'aide à l'embauche) suivant le profil des candidats, cette personne sera rémunérée selon la réglementation en vigueur,
2. un poste d'agent de surveillance de la voie publique à temps complet du 1^{ER} juillet 2016 au 31 août 2016, cette personne percevra le traitement afférent à l'indice brut : 340 ; indice majoré : 321

Dépense imputée sur l'article 6413 du Budget Communal.

DÉCISION : le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 3 voix contre (Philippe BONDIL, Michel GOMBERT, Michel FERTIN) et 11 voix pour, d'adopter les propositions du Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

*Envoyé en Préfecture des AHP le 29 février 2016.
Reçu en Préfecture des AHP le 07 mars 2016.*

Fait et délibéré à Moustiers les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme